

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.

Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.

Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT :

M. Thierry VALLEJOS

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

34

PERSONNEL : Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est l'aboutissement d'un chantier prioritaire mené par les Ressources Humaines depuis plusieurs années afin de pérenniser et structurer les actions en faveur du personnel handicapé.

Cette convention, qui fait suite au recrutement d'un chargé de mission handicap dédié, a pour objectif de définir un mode de gouvernance et les engagements de la Ville et du FIPHFP en termes de moyens selon cinq axes :

- le recrutement des travailleurs en situation de handicap, notamment d'apprentis,
- le reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptées,
- le maintien dans l'emploi,
- les formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés,
- la communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du handicap.

L'objectif de la convention est de renforcer grandement la capacité de la Ville d'Avignon à agir en faveur de la qualité de vie des agents handicapés et à diffuser une culture commune au sein des services.

Il est donc proposé d'approuver cette convention triennale (2024-2026) avec le FIPHFP dont la participation financière est estimée, sur la durée de la convention, à hauteur de près de 400 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique Chapitre 3 :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

favoriser l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap (article 90 à 93),

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées,

Vu l'approbation de la Convention, au Comité Social Territorial du 23 novembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention triennale entre le FIHFP et la Ville d'Avignon à compter du 1er janvier 2024,
- **IMPUTE** les dépenses chapitre 11 et 12 - les recettes chapitre 74,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 07 DECEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023

AR préfecture
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :